



La construction étatique d'une hiérarchisation « des racismes »

Par [Saïd Bouamama](#)

Mondialisation.ca, 24 avril 2015

[Investig'Action](#)

Région : [L'Europe](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),
[Histoire, société et culture](#)

L'annonce par le gouvernement d'un nouveau plan de « lutte contre le racisme » accompagné d'un budget de 100 millions d'euros sur trois ans a fait sourire bien des militantes et militants des luttes de l'immigration et des quartiers populaires. Le même premier ministre et le même gouvernement qui autorise la Rromophobie par sa thèse culturaliste sur « l'inintégrabilité des Rroms », prétend être antiraciste. Le même gouvernement qui dans son instrumentalisation du « Je suis Charlie » a autorisé allègrement l'islamophobie, voudrait nous faire croire qu'il est déterminé à lutter contre le racisme. Pourtant l'heure n'est pas au sourire.

Derrière ce nouveau plan se cache, selon nous, une offensive idéologique dangereuse visant à imposer par en haut une hiérarchisation « des racismes », à réduire le racisme à une dimension individuelle et apolitique, à imposer une criminalisation de l'antisionisme en l'amalgamant à l'antisémitisme.

Provocation

La nomination d'un nouveau « délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme » en charge de la mise en œuvre du nouveau plan, se réalise d'emblée sur le ton de la provocation. La première déclaration du nouveau DILCRA, Gilles Clavreul pose d'emblée une négation de l'islamophobie qui est amalgamée au « racisme anti-arabe » d'une part et une mise en exceptionnalité de « l'antisémitisme » d'autre part : « *Tous les racismes sont condamnables, mais le racisme anti-Arabe et anti-Noir n'a pas les mêmes ressorts que l'antisémitisme dans sa violence. Il faut être capable de dire la particularité de l'antisémitisme.* » (1)

La négation et/ou la sous-estimation et/ou l'euphémisation de l'islamophobie et la construction d'une « exceptionnalité » de l'antisémitisme constituent les deux segments articulés d'une offensive poursuivie de longue date mais qui est dotée aujourd'hui de nouveaux moyens. On retrouve cette logique dans l'expression consacrée de « lutte contre le racisme et l'antisémitisme » qui s'est banalisée à force d'être assénée par les appareils idéologiques d'Etat. Comme le souligne justement la brigade antinégrophobie : « *l'appellation même de lutte contre le racisme et l'antisémitisme crée une hiérarchie symbolique. D'un côté l'antisémitisme, de l'autre un ensemble où tout est mélangé... C'est une profonde négation de la spécificité des racismes. Soit on gomme les différences pour tous, soit on les reconnaît pour tout un chacun.* » (2)

La même logique est présente dans les propos de Valls lors de son discours du 13 janvier à l'Assemblée nationale : « *les Français juifs ne devaient plus avoir peur d'être juifs* » et « *les Français musulmans ne devaient plus avoir honte d'être musulmans* ». Aux uns la « peur » et aux autres « la honte ». Que ce soit de manière consciente ou non (le résultat est exactement le même), ces propos nient ou relativisent la « peur » des musulmans devant la montée sans précédents des actes et agressions islamophobes. Ils posent également une réalité inexistante, la soi-disant « honte d'être musulman ». Que le premier ministre se rassure, nous n'avons rencontré aucun musulman ayant honte de l'être. Il n'y a que ceux qui pratiquent des islamalgames qui peuvent penser à l'existence d'un sentiment de « honte ».

Si la thèse n'est pas nouvelle, l'arrogance dans son affirmation par l'Etat l'est. Elle révèle une volonté d'imposer par tous les moyens, de l'idéologique au répressif, une hiérarchisation « des racismes ».

Négation

Les propos du nouveau délégué interministériel portent également une négation de certains termes : islamophobie et négrophobie. Le choix des termes « racisme anti-Arabe » et « anti-Noir » n'est bien entendu pas neutre. Il constitue en premier lieu le refus d'utiliser les termes que les premiers concernés ont choisis pour désigner la réalité des discours et actes qu'ils subissent. Il suffit de lister le nom de quelques organisations militantes agissant sur cette question pour s'en convaincre : « Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie (CRI), Brigade Anti-Négrophobie (BAN), Collectif contre l'Islamophobie en France (CCIF), etc. Nous aurions tort de ne considérer cette question que comme une question sémantique. En délégitimant le mot usité par ces militants c'est cette forme spécifique du racisme que l'on refuse de prendre en compte. Comme le souligne l'historien Nicolas Lebourg « *la récusation de l'usage du terme [...] revient à nier l'existence de cette nouvelle incrimination d'une « race de l'esprit », à ne pas admettre la nouvelle mutation de « l'altérophobie* ». (3)

Les tentatives d'invalider le mot pour nier la réalité qu'il représente ne sont pas nouvelles. Alors que le terme remonte au début du vingtième siècle, une Caroline Fourest affirme faussement qu'il est issu des « *mollahs iraniens qui souhaitaient faire passer les femmes qui refusaient de porter le voile pour de "mauvaises musulmanes" en les accusant d'être "islamophobes"* ». (4) Peu importe l'erreur et/ou le mensonge cette explication est diffusée largement dans les médias dominants et dans le discours politique. Cette diffusion contribue à la construction de la réalité sociale et politique dans le sens d'une opposition à la reconnaissance et donc à la prise en compte de l'islamophobie : « *Cette erreur factuelle a pourtant été reprise abondamment, comme s'il s'agissait d'une vérité historique. Ainsi, un grand nombre d'acteurs présents dans les médias réfutent l'utilisation du terme, l'accusant d'être en réalité une injonction à interdire le blasphème* ». (5)

Dans la même veine l'irremplaçable Pascal Brückner, qui considère également que le terme est forgé en Iran « à la fin de la décennie 70 », accuse le mot de « *légitimer la réalité d'une offensive intégriste en Europe, d'attaquer la laïcité en l'assimilant à un nouveau fondamentalisme, et de faire taire les musulmans qui osent remettre le Coran en cause, qui en appellent à l'égalité entre les sexes, au droit à l'apostasie et aspirent à pratiquer paisiblement leur foi sans subir le diktat de doctrinaires ou de barbus* ». (6) Une nouvelle fois les médias se font largement l'écho de cette affirmation sans fondement avec en conséquence le réflexe pavlovien consistant à déclencher la question « et le droit au blasphème ? » (Ou « et la laïcité ? » ou encore « et le droit des femmes ? »), dès qu'une

personne ose prononcer le terme d'islamophobie. C'est cela la construction idéologique de la réalité et celle-ci est partie intégrante des luttes sociales.

La question n'est donc plus sémantique ou scientifique compte tenu de cette offensive visant à nier le réel en niant un terme qui le désigne. Elle est devenue politique par un double processus : de diabolisation du mot par les discours politiques et médiatiques dominant, de réappropriation du terme par les premiers concernés. Que des militants se réclamant du progressisme et de l'antiracisme continuent à récuser le terme souligne simplement qu'ils sont désormais irrigués par l'idéologie dominante. Marine le Pen a une nouvelle fois un boulevard devant elle : « *Il n'y a pas d'islamophobie en France. Il n'y a pas d'actes antimusulmans - ou pas plus que les actes contre les femmes... ou les personnes de petite taille. Mais il y a une augmentation de l'antisémitisme .* » (7)

Outre la banalisation scandaleuse des violences systémiques faites aux femmes, Marine le Pen dit ici explicitement, ce que d'autres avance de manière masquée c'est-à-dire la négation de l'islamophobie et la mise en exceptionnalité de l'antisémitisme

Réduction

La réalité étant têtue, il n'est pas possible de nier entièrement les violences faites aux musulmans. Il convient dès lors pour nier le réel de le nommer autrement c'est-à-dire de le réduire à un « racisme anti-Arabe » pour reprendre l'expression du délégué interministériel. Ce réductionnisme est une négation de l'historicité des différentes formes de racisme et en particulier le passage récent d'un marqueur ethnique à un marqueur religieux. Ce n'est pas la première fois que nous assistons à un transfert de marqueurs. Frantz Fanon a ainsi été un des premiers à alerter sur la mutation du racisme biologique en racisme culturaliste . (9)

Le réductionnisme au vieil antiracisme anti-Arabe conduit à l'invisibilisation des causes de la montée contemporaine de l'islamophobie :

- a) la justification de guerres pour le pétrole et les matières premières par des arguments culturalistes : droit des femmes, lutte contre l'obscurantisme et/ou le terrorisme ;
- b) les explications tout aussi culturalistes des problèmes politiques et sociaux de la société française en général et de ceux des populations issues de l'immigration en particulier : intégration insuffisante pour les uns et inintégrabilité pour les autres, « incompatibilité de l'Islam et de la république », etc. ;
- c) l'autorisation étatique à l'islamophobie depuis la loi sur le foulard de 2004 et ensuite par les discours sur « la laïcité menacée », « le droit des femmes menacé », « la république menacée », « l'identité nationale menacée », etc.

Il mène également à masquer le processus de construction d'un « ennemi de l'intérieur ». Le vieux racisme anti-Arabe était, en effet, référé à la notion d'étrangers et/ou d'immigrés. Le nouveau racisme englobe désormais la réalité nouvelle que constitue l'existence de français depuis plusieurs générations ayant un marqueur réel ou supposé musulman. Le rêve intégrationniste (c'est-à-dire en fait assimilationniste) posant la disparition de l'altérité ayant échoué, la stigmatisation a besoin d'un nouveau marqueur. Ce marqueur recouvre en effet une partie importante de la population française susceptible de se révolter socialement en raison de leurs conditions d'existences marquées par l'inégalité et les discriminations. Il recouvre également une population caractérisée par une sensibilité exacerbée à la question

palestinienne comme l'ont mise en évidence les manifestations massives de l'été 2014 dans lesquelles les jeunes issus de l'immigration étaient de loin majoritaires. Il recouvre enfin une population susceptible par son histoire et sa mémoire d'une prise de conscience plus rapide que d'autres du rôle impérialiste de la France dans le monde.

Le processus de construction d'un « ennemi de l'intérieur » n'est pas nouveau mais l'affirmation de son existence avérée s'est déployée depuis 2012 et a été consacrée par l'instrumentalisation de l'émotion suscitée par les attentats de janvier. Valls affirme ainsi l'existence de cette « cinquième colonne » devant le syndicat « Alliance Police Nationale » dès octobre 2012 :

« La menace terroriste est bien là, présente sur notre sol (...), en particulier dans nos quartiers populaires. Des dizaines d'individus sont, par leurs profils, susceptibles de passer à l'acte. Cet ennemi intérieur, nous devons le combattre. [...] La menace terroriste est désormais le fait de Français nés sur notre sol (...) qui ont versé dans l'islamisme radical et qui ont suivi un processus qui mêle délinquance, criminalité, antisémitisme virulent et soif de violence » (10)

La mise en place de lois liberticides et la pression policière sur les quartiers populaires et leurs habitants sont les premières conséquences de cette production d'un « ennemi de l'intérieur ».

Injonction

Une offensive idéologique par la classe dominante se traduit toujours par tentative de restriction du champ des comportements et des opinions légitimes. L'offensive nationaliste avant la première guerre mondiale par exemple s'est traduite par une tentative d'interdire les opinions et comportements internationalistes refusant la guerre en préparation. L'offensive colonialiste de la conquête à la guerre d'Algérie s'est traduite pour sa part par une tentative de restriction des opinions et comportements anticoloniaux. Le degré de traduction de la tentative dans les faits est fonction du rapport de forces. Selon celui-ci, elle peut aller de la diabolisation par les appareils d'Etat à la répression et à la criminalisation. Elle commence donc toujours par l'imposition d'injonctions pour se transformer ensuite en délit d'opinion puis en répression ouverte. Il est donc essentiel de repérer les injonctions qui se font jour dans le discours politique et médiatique dominant.

La première injonction est celle de la dénonciation de l'antisémitisme à la moindre prise de parole sur le racisme. Alors qu'il est légitimement fréquent dans les médias ou le champ politique, de discourir sur l'antisémitisme, de débattre sur ses causes, de le dénoncer, de mener des campagnes de sensibilisations, etc., sans faire aucune référence aux autres formes du racisme en général et à l'islamophobie en particulier, l'inverse n'est pas vrai. Toutes les prises de parole concernant l'islamophobie sont mises en demeure d'ajouter l'expression « et l'antisémitisme ». Le refus d'ajouter ce bout de phrase est immédiatement suspecté d'antisémitisme caché. C'est ainsi que des manifestations contre l'islamophobie ou la Rromophobie se sont transformées en manifestation contre « l'islamophobie et l'antisémitisme », « la Rromophobie et l'antisémitisme », etc.

La seconde injonction est celle de se démarquer des fractions de la résistance palestinienne se définissant comme « musulmane » en général, du Hamas et du Jihad islamique en particulier. Ces organisations résistantes sont réduites à leur dimension religieuse afin de les exclure du soutien « légitime » et « acceptable ». La dimension centrale de lutte de

libération nationale que portent avec d'autres ces organisations est entièrement niée par cette injonction. Le résultat est ici aussi une mise en suspicion. Le refus de condamner ces organisations suffit à être accusé « d'islamiste ». C'est de cette manière que le soutien massif à la résistance palestinienne des jeunes issus des quartiers populaires est réduit à une affirmation religieuse porteuse de dangerosité. La mise sous surveillance des « classes dangereuses » qui habitent les quartiers populaires apparaît dès lors comme nécessaire, incontournable et indiscutable.

Ces injonctions convergent pour produire progressivement un amalgame entre antisionisme et antisémitisme ayant comme débouché la criminalisation du soutien au peuple palestinien. « *L'antisionisme est la forme contemporaine de l'antisémitisme* » entend-on ainsi de plus en plus fréquemment dans des écrits à prétention savante, des propos de journalistes ou des déclarations d'hommes politiques. Les tentatives de déconstruire ces processus idéologiques sont immédiatement catalogués d'antisémites ou de révéler une croyance en une quelconque théorie du complot. Il n'y a pourtant pas besoin de croire en un « complot juif mondial » ou en un « attachement absolue » à l'Etat d'Israël pour comprendre ce « philosémitisme d'Etat » pour reprendre l'expression d'Houria Bouteldja (11) . Il suffit pour cela de prendre en cause la base matérielle de ce soutien : les intérêts de l'impérialisme français dans la région et plus globalement de toutes les puissances impérialistes. Comme le colonialisme portugais ou comme l'Afrique du Sud hier, Israël est un outil de gestion des intérêts impérialistes dans la région.

S'opposer à l'offensive idéologique actuelle et à ses injonctions est en conséquence une nécessité essentielle.

Saïd Bouamama

Illustration : [BAF.F !](#)

Notes

1. Gillez Clavreul, la valse antiraciste, <http://www.liberation.fr/societe/20...>, consulté le 21 avril à 11 h 30.
2. <http://rue89.nouvelobs.com/2012/10/...>, consulté le 21 avril à 12 h 00.
3. Nicolas Lebourg, Taubira « guenon », montée du FN et islamophobie : qu'est-ce que le racisme exactement ?, <http://leplus.nouvelobs.com/contrib...>, consulté le 21 avril à 15 h15.
4. Hajjat A. & Mohammed M. , Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le problème musulman, Paris, La Découverte, 2013.
5. Fourest C. & Venner F., « Islamophobie ? », Pro Choix, n° 26 27, dossier « Islamophobes ? Ou laïques ! », automne hiver 2003.
6. Houda Asal, Islamophobie : la fabrique d'un nouveau concept. État des lieux de la recherche, Sociologie, n° 2014/1, pp. 13-29.
7. Pascal Brückner, L'invention de l'islamophobie, Libération du 23 novembre 2010.
8. Marine le Pen, Financial Times, 5 mars 2015.

9. Frantz Fanon, Racisme et Culture, Pour la révolution africaine , La Découverte poche, 2001.

10. Terrorisme : Valls met en garde contre « l'ennemi intérieur », <http://tempsreel.nouvelobs.com/soci...>, consulté le 21 avril 2015 à 17 heures.

11. Houria Bouteldja, Racisme (s) et philosémitisme d'Etat ou comment politiser l'antiracisme en France ?, <http://indigenes-republique.fr/raci...>, consulté le 21 avril à 18 h.

La source originale de cet article est [Investig'Action](#)

Copyright © [Saïd Bouamama](#), [Investig'Action](#), 2015

Articles Par : [Saïd Bouamama](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca